

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley,

Avis public est donnée par le soussigné, directeur général de ladite Municipalité :

Que le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Honoré-de-Shenley devant être en vigueur pour l'exercice financier 2021 et préparé par la MRC de Beauce-Sartigan a été déposé au bureau de l'hôtel de ville le 8 septembre 2020, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture de bureau.

Que conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC de Beauce-Sartigan 2727 boulevard Dionne Saint-Georges (Québec) G5Y 3Y1

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée du tarif applicable par la MRC de Beauce-Sartigan pour ce genre de demande.

Donné à Saint-Honoré-de-Shenley, ce 22 septembre 2020.
Serge Vallee Serge Vallee Directeur général et secrétaire-Trésorier

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil.
Affiché du 2020
En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 2020
Sorgo Vallóo

Directeur général et secrétaire-Trésorier